

# Comité de coordination FO Renault France



119 rue du point du jour  
92100 Boulogne Billancourt

Renault Group  
DRH France  
13 avenue Paul Langevin  
92359 Le Plessis-Robinson

Mercredi 17 mai 2023

A l'attention de Messieurs Maximilien FLEURY et Thomas CHASSAGNON

**Concerne :** Réforme des retraites et impact sur les salariés en Dispense d'Activité (DA)

**Objet :** Demande d'ouverture de discussions sur la problématique des DA

Messieurs,

Comme déjà évoqué par FO, la réforme des retraites va avoir malheureusement et entre autres, un impact sur les droits des salariés Renault actuellement en Dispense d'Activité (DA), du fait de l'évolution des mesures d'âge et de la durée des cotisations.

FO fait le constat que la réforme des retraites produira également de **lourds effets sur les salariés qui ont consenti à opter pour un départ en DA.**

Compte-tenu des dispositions de ces départs, qui s'inscrivent dans les dispositifs de DA des accords associés et pour le plus récent, l'accord Re-Nouveau France 2025, accord signé par FO, (Chapitre 4 - Titre 5 – Article 4.5.5 : *Situation du salarié à l'issue du dispositif*), nous faisons l'amer constat que les salariés seront, de ce fait, **contraints de regagner leur poste** pour atteindre leurs cotisations à **taux plein**, comme mentionné ci-dessous :

#### **ARTICLE 4. 5. 5. SITUATION DU SALARIE A L'ISSUE DU DISPOSITIF**

La dispense d'activité s'applique, sauf reprise d'activité dans les conditions mentionnées ci-dessus, jusqu'à la date à laquelle le Salarié est en mesure de liquider ses droits à la retraite à taux plein du régime général de la sécurité sociale.

S'il ne souhaite pas procéder à la liquidation à l'issue de la période de suspension ou s'il n'est pas en capacité de le faire en raison **d'une modification législative reculant l'âge de la retraite à taux plein** ayant pour conséquence le dépassement de la durée maximum de 3 ans de bénéfice du dispositif, le Salarié en informe l'entreprise 3 mois avant la fin de la période et **repréend alors une activité professionnelle** sur un emploi de qualification et rémunération contractuelles équivalentes dans son entreprise d'origine.

En conséquence, FO demande que la **Direction organise, en urgence, une réunion pour discuter** de ce problème, afin **d'apporter une réelle visibilité aux salariés en DA, qui sont, de manière légitime, en forte attente sur ce sujet. Le syndicat FO est prêt à discuter et/ou négocier dans l'intérêt des salariés en DA.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos sincères salutations.

Mariette RIH  
Déléguée Syndicale Central  
*Signature électronique*